infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Destruction des vignes OGM à Colmar : prison et amende requises, délibéré le 27 octobre

Par

Publié le 07/10/2009

Pierre Azelvandre qui, le 7 septembre 2009, avait détruit des porte-greffes transgéniques, a été jugé le mercredi 7 octobre, par le tribunal de Colmar, pour *« destructions de biens destinés à l'utilité publique »* [1]. Son action visait à protester contre les expérimentations en champs menées par l'Inra et provoquer un débat public sur les OGM.
Le procureur de la République a requis une peine de quatre mois de prison avec sursis et une amende de 1000 euros. Lors du procès, ce biologiste anti-OGM a reconnu avoir *« commis des déprédations »*. Il avait d'ailleurs revendiqué son acte le jour même de l'action.
Le délibéré sera rendu le 27 octobre.
Rappelons que le tribunal administratif de Strasbourg avait annulé cet essai, quelques jours auparavant, estimant que son autorisation, délivrée par le ministère de l'Agriculture, était illégale [2]. L'Inra a fait appel de ce jugement.

---

[1] cf. Une vigne GM détruite en Alsace

[2] cf. Essai vignes OGM à Colmar : d'abord détruit, son autorisation est en plus annulée par le tribunal administratif

---

Adresse de cet article : https://infogm.org/destruction-des-vignes-ogm-a-colmar-prison-et-amende-requises-delibere-le-27-octobre/